

**COMMUNE DE VILLEVEYRAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et deux, le dix-neuf août, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. MALAISE M. GARCIA M. FOUREAU J. VALLAT S. DECOBERT V. SERRE B. PUECH S. LAUS F.

Étaient absents : RUBIO A. JACQUEL D. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. MARTINEZ E. DE NITTO J. MARQUES E. JULIEN E. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : DAUTHERIBES ML à MORGO C  
DANTAN D à GUIRAO F  
SEVERAC JM à GRANIER S  
RUBIO A à PUECH S

Secrétaire de séance : MICHELON C

**2022/049: APPROBATION TARIFS ALSH / ALAE / CLUB ADOS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame PEYSSON Stéphanie, 2ème adjointe, déléguée à l'enseignement et à la jeunesse, qui informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier tarifs de l'ALSH, l'ALAE et le club ados.

**ALAE :**

Les tarifs proposés pour l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) seront modifiés comme suit, à compter du 1er septembre 2022 :

Résidents : Au moins un des 2 parents (ou tuteur légal) réside à VILLEVEYRAC

Non-résidents : Aucun des 2 parents (ou tuteur légal) ne réside à VILLEVEYRAC

(Justificatifs de domicile acceptés (-3mois) : facture eau, facture électricité, facture téléphone fixe ou internet)

**ALAE MATIN :**

Inscription le 25 du mois précédent (sauf cas particulier en accord avec le service).

Annulation possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Tranche Familial	Quotient	<700	701 à 1200	>1200
Tarifs Résidents*		1.50€	1.60€	1.70€
Tarifs Non-Résidents*		1.60€	1.70€	1.80€

Majoration de 1€ pour les enfants non-inscrits dans les délais si places disponibles.

**ALAE/ REPAS DE CANTINE :**

Inscription le 25 du mois précédent (sauf cas particulier en accord avec le service).

Annulation possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Tranche Familial	Quotient	<700	701 à 1200	>1200
Tarifs Résidents*		4.65€ (3.65€+1.00€) (ALAE)	5.65€ (3.65€+2€) (ALAE)	5.75€ (3.65€+2.1€) (ALAE)
Tarifs Non-résidents*		5.90€ (4.00€+1.90€) (ALAE)	6.00€ (4.00€+2.00€) (ALAE)	6.10€ (4.00€+2.10€) ALAE)

Repas adultes : 5 €

Repas pour les employés communaux : 4.50 €

Goûters : 1.00 €

Majoration du repas : 10€ pour les enfants non-inscrits dans les délais

## **ALAE SOIR ECOLE PUBLIQUE :**

Inscription le 25 du mois précédent (sauf cas particulier en accord avec le service).

Annulation possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

### Tarifs Résidents\*

Tranche Familial	Quotient	<700	701 à 1200	>1200
16h30-17h		0.50€	0.60€	0.70€
16h30-17h30		1.10€	1.30€	1.45€
16h30-18h		1.70€	2.00€	2.20€
16h30-18h45		2.65€	3.00€	3.30€

### Tarifs Non-Résidents\*

16h30-17h	1.00€
16h30-17h30	1.80€
16h30-18h	2.70€
16h30-18h45	4.30€

Majoration de 1€ pour les enfants non-inscrits dans les délais

## **ETUDE SURVEILLEE (uniquement ECOLE PUBLIQUE) :**

Inscription le 25 du mois précédent.

Annulation possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Selon l'effectif, la structure se réserve le droit d'annuler l'étude certains jours. L'enfant sera alors basculé automatiquement en ALAE.

17h-18h	2.00€
---------	-------

## **ALAE SOIR ECOLE PRIVEE :**

Inscription le 25 du mois précédent (sauf cas particulier en accord avec le service).

Annulation possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

### Tarifs Résidents\*

Tranche Familial	Quotient	<700	701 à 1200	>1200
17h-17h30		1.00€ (0.50€+0.50€**)	1.10€ (0.60€+0.50€**)	1.20€ (0.70€+0.50€**)
17h-18h		2.20€ (1.70€+0.50€**)	2.50€ (2.00€+0.50€**)	2.70€ (2.20€+0.50€**)
17h-18h45		3.15€ (2.65€+0.50€**)	3.50€ (3.00€+0.50€**)	3.80€ (3.30€+0.50€**)

### Tarifs Non-Résidents\*

17h-17h30	1.50€ (1.00€+0.50€**)
17h-18h	3.20€ (2.70€+0.50€**)
17h-18h45	4.80€ (4.30€+0.50€**)

\*\* transport

Majoration de 1€ pour les enfants non-inscrits dans les délais

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons 5€/tranche de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de 10€/enfant sera appliquée si le parent ne prévient pas la structure (possibilité d'avertir par mail ou de laisser un message sur le répondeur).

Ouverture exceptionnelle de l'ALAE 1 € de l'heure.

## **ALSH (prix par jour) :**

Les tarifs proposés pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) seront appliqués comme suit, à compter du 1er septembre 2022.

### Inscriptions vacances :

Inscription 10 jours calendaires avant le début des vacances concernées (POUR TOUTE LA DUREE DES VACANCES) puis dans la limite des places disponibles sans majoration.

Annulation possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

### Inscriptions Mercredi(s) :

Inscription le 25 du mois précédent puis dans la limite des places disponibles sans majoration.

Annulation possible uniquement sur présentation d'un certificat médical.

Majoration du repas : 10€ pour les enfants non-inscrits dans les délais

### Tarifs Résidents :

Tranche Quotient Familial	ALSH Matin sans Repas	ALSH Matin avec Repas	ALSH Après-midi sans Repas (Goûter inclus)	ALSH Après-midi avec Repas (Goûter inclus)	ALSH Journée sans Repas	ALSH Journée avec Repas
<700	4.40€	9.25€	5.40€	10.25€	8.80€	13.35€
701 à 1200	4.95€	9.90€	5.95€	10.90€	9.90€	14.85€
>1200	6.60€	11.65€	7.60€	12.35€	13.20€	18.25€

### Tarifs Non-Résidents :

	ALSH Matin sans Repas	ALSH Matin avec Repas	ALSH Après-midi sans Repas (Goûter inclus)	ALSH Après-midi avec Repas (Goûter inclus)	ALSH Journée sans Repas	ALSH Journée avec Repas
	10.00€	15.00€	11.00€	16.00€	20.00€	25.00€

Certaines sorties pourront également faire l'objet d'un surcoût précisé lors de l'inscription.

Si l'enfant est inscrit à au moins 10 demi-journées par vacances : 50% du prix du supplément sortie.

Si l'enfant est inscrit à au moins 10 demi-journées par mercredis (entre chaque période de vacances) : 50% du prix du supplément sortie.

Si l'enfant est inscrit uniquement le jour de la sortie : 100% du supplément sortie.

Pour la majoration en cas de retard le soir : nous facturerons 5€/tranche de 10 min/enfant (toute tranche entamée est due), une majoration supplémentaire de 10€/enfant sera appliquée si le parent ne prévient pas la structure (possibilité d'avertir par mail ou de laisser un message sur le répondeur).

### **ESPACES JEUNES :**

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 30 € (période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août).

Cotisation CM2 Juillet/Août précédent l'entrée en 6<sup>ème</sup> : 15.00€

Au montant de la cotisation ci-dessus, s'ajoutera le tarif des activités.

La grille tarifaire ci-dessous indique le prix à la journée.

Le prix pour une demi-journée correspond à la moitié du prix journée.

Une participation supplémentaire peut être demandée pour certaines activités ou sorties.

Tranche Familial Quotient	<700	701 à 1200	>1200
Résident(s)*	7.60€	10.60€	11.60€
Non-Résidents*	9.90€	13.80€	15.10€

Ainsi fait et délibéré à Villeveyrac, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire  
Christophe MORGO

